



Le 7/05/2020

## **Crise sanitaire Covid-19**

### **Protocole sanitaire et Recommandations de l'ADDP concernant la pratique du déterrage et de la vènerie sous terre dans le département de la VENDEE**

#### **Rappel des gestes barrières qui doivent impérativement être respectés :**

- Conserver une distanciation physique d'au moins un mètre.
- Se laver régulièrement les mains à l'aide d'une solution savonnée ou hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir jetable.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter (la mise en place d'une poubelle est nécessaire).
- Saluer sans se serrer la main et sans embrassades.
- Rester à la maison en cas de symptômes.
- Eviter de circuler à plusieurs dans un véhicule.
- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes.

#### **Recommandations de l'ADDP :**

- Pré-remplir une feuille de présence de vos membres d'équipage à signer (avec chacun son stylo) et ajouter les références de la ou des personnes vous accompagnant dans la limite des 10 personnes.
- Port du masque fortement recommandé.
- Port de gants fortement recommandé.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains.
- Eviter les rendez-vous dans des lieux confinés (préférence, lieu ouvert aéré).

**Concernant le matériel :**

- Il devra être désinfecté avant et après chaque chasse.
- Pendant l'action de chasse, préconiser et dédier des outils spécifiques à chaque intervenant pour éviter de les partager. Si un outil était ou devait être échangé, il sera systématiquement désinfecté à l'aide de lingettes ou de liquide désinfectant.

Ce protocole sera envoyé aux Maitres d'Equipage adhérents de l'ADDP (voir liste ci-jointe) et pourra, au bon vouloir de la DDTM et de la FDCV, transmis à l'ensemble des équipages ayant un certificat de meute.